

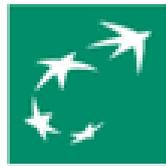
Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

FINOR

Immeuble International City Center – Tour des bureaux –
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn



UBCI

Groupe BNP PARIBAS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

**Rapport des commissaires aux comptes sur les Etats
Financiers consolidés**

Exercice clos le 31-12-2014

Mai 2015

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

Immeuble International City Center – Tour des
Bureaux –
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI » RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 07 Mai 2015, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 294.493 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 28.309 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser

l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1 Passif relatif au contrôle fiscal au niveau de la société mère « UBCI »

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère « UBCI » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites réponses jusqu'à la date du présent rapport.

Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

4.2 Provisions sur les petites créances au niveau de la société mère « UBCI »

Comme il est indiqué dans la note 2.9 « Modifications comptables : Provisions sur les petites créances », il a été procédé, au niveau de la société-mère « UBCI », à la revue du calcul des provisions constituées en couverture des petites créances inférieures à 5 KDT. Cette revue, a permis de relever un excédent de provisions de 1 170 KDT provenant des exercices antérieurs.

L'ajustement dudit excédent a été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 pour un montant net d'impôt de 761 KDT.

Par ailleurs et pour le besoin de la comparabilité, les données de l'exercice 2013 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 499 KDT.

4.3 Transactions avec les parties liées

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique, signée le 30 décembre 2014, entre la société-mère UBCI et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à la société-mère « UBCI » un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant l'exercice 2014 ont été annulées et ont fait l'objet d'avoirs pour un montant total de 6.787 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 13 mai 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Fayçal DERBEL



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 – 12 – 2014

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-14	31-déc-13 retraité	31-déc-13
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	119 550	70 905	70 905
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	154 651	296 868	296 868
Créances sur la clientèle (*)	3	2 293 799	2 129 846	2 128 676
Portefeuille-titres commercial	4	15 581	13 918	13 918
Portefeuille d'investissement	5	338 780	300 207	300 207
Valeurs immobilisées	6	44 838	46 590	46 590
Actifs d'impôts différés (*)	7	10 884	13 131	13 131
Autres actifs	8	44 006	38 891	38 891
TOTAL ACTIFS		3 022 089	2 910 356	2 909 186
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	9	139 026	170 022	170 022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	133 321	170 135	170 135
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 965 888	1 857 103	1 857 103
Emprunts et Ressources spéciales	12	107 989	113 651	113 651
Autres passifs (*)	13	171 345	125 278	124 869
TOTAL PASSIFS		2 517 569	2 436 189	2 435 780
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 279	7 636	7 636
Intérêts des minoritaires dans les réserves		202 748	198 990	198 990
INTERETS MINORITAIRES		210 027	206626	206626
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		154 317	154 363	154 363
Modifications comptables (*)		(8568)	(8 830)	(9 329)
Résultat en instance d'affectation		20 427		
Résultat consolidé (*)		28309	22 000	21 738
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	294 493	267541	266780
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 022 089	2 910 356	2 909 186

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-14	31-déc-13
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	712 421	945 455
Crédits documentaires	16	387 961	430 864
Total des passifs éventuels		1 100 382	1 376 319
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	256 794	181 756
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		256 821	181 783
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	1 821 933	1 957 442
Total des engagements reçus		1 821 933	1 957 442

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 retraité	Exercice 2013
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	157 468	136 198	136 198
Commissions (en produits)	22	41 634	40 303	40 303
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	12 417	11 766	11 766
Revenus du portefeuille d'investissement	24	15 303	13 888	13 888
Total des produits d'exploitation bancaire		226 822	202 155	202 155
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(63 752)	(49 436)	(49 436)
Commissions encourues		(3 057)	(2 767)	(2 767)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(668)	(318)	(318)
Total des charges d'exploitation bancaire		(67 477)	(52 521)	(52 521)
PRODUIT NET BANCAIRE		159 345	149 634	149 634
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs (*)	26	(10 310)	(21 410)	(21 812)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(604)	1 546	1 546
Autres produits d'exploitation		3 243	3 143	3 143
Frais de personnel		(68 655)	(63 076)	(63 076)
Charges générales d'exploitation		(25 509)	(23 663)	(23 663)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(9 601)	(10 929)	(10 929)
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 909	35245	34 843
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(226)	172	172
Impôts sur les bénéfices	28	(12095)	(9 172)	(9 032)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		35588	26 245	25 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	3 391	3 391
Intérêts des minoritaires		(7 279)	(7 636)	(7 636)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		28 309	22 000	21 738
Effets des modifications comptables	761		(9 005)	(9 504)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		29070	12995	12234
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	29	1,415	1,099	1,087

(*) Les données de l'exercice 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		211 806	187 344
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(71241)	(47 504)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		(2 948)	(2 343)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		72	(76)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(172 744)	(108561)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		98448	45 694
Acquisition / Cession des titres de placement		(1 542)	(801)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(58 745)	(92 077)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		9 998	(1 053)
Impôts sur les sociétés		(8 162)	(7 375)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		29 851	20 530
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		34 793	(6 222)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 635	3 138
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(50 840)	9 14
Acquisitions et cessions des immobilisations		(8 078)	(9 207)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(53 283)	(2 845)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		8 020	(6 347)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(7 353)	24 320
Dividendes versés		(7 661)	(15 912)
Réduction de capital		(3 630)	0
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations			2 644
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(10 624)	4 705
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(29 114)	(6 672)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25480	32 152
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(3 634)	25 480

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 165 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2014.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 9 642 KDT.

2.1.5.3. Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2014 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 252 KTND et d'une reprise sur provisions de 648 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2014, s'élève à 16 211KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ ***Le portefeuille d'investissement***

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne

sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2014 à 9 085 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9 MODIFICATIONS COMPTABLES : PROVISIONS SUR LES PETITES CREANCES

Il a été procédé au cours de l'exercice à la revue des provisions venant en couverture des petites créances au niveau des comptes de la société mère UBCI. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

Les données financières au 31/12/2013 ont été retraitées afin de prendre en compte l'impact de cette revue, les capitaux propres d'ouverture ont ainsi augmentés de 499KDT et une reprise complémentaire de 402KDT est présentée en résultat.

Le compte de résultat au 31/12/2014 intègre 263KDT d'annulation de dotations et 968 KDT de reprises de provision. Soit un impact positif de 1 231KDT.

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	18,14%	24,01%	17,46%	23,12%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	86,51%	90,82%	81,44%	85,5%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	39,20%	56,63%	38,24%	53,79%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	2,80%	1,98%	2,17%	1,46%	Intégration globale	Intégration globale

(*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2014.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2014	2013
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	30,00%
SABA	26,18%	26,18%
KNAUF TUNISIE SYSTEM	30,00%	30,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **119 550** KDT contre 70 905 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Comptes ordinaires BCT	98 582	45 282
	119 550	70 905

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **154 651** KDT contre 296 868 KDT au 31 décembre 2013 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque Centrale de Tunisie	11 727	180 224
Avoirs chez les correspondants	136 644	113 349
Organismes financiers spécialisés	6 125	3 177
Créances rattachées sur les établissements financiers	155	118
	154 651	296 868

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à un montant de **2 293 799** KDT contre 2 129 846 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Prêts et comptes rattachés	(1) 2 315 772	2 141 165	2 141 165
<i>dont leasing</i>	121 711	88 676	88 676
Comptes débiteurs de la clientèle	137 608	139 878	139 878
Total brut	2 453 380	2 281 043	2 281 043
Provisions et Agios réservés	(159 581)	(151 197)	(152 367)
Total net	2 293 799	2 129 846	2 128 676

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 048 852	1 884 729
<i>dont Leasing</i>	<i>121 711</i>	<i>88 676</i>
Autres crédits à la clientèle	100 617	97 888
Créances douteuses	159 350	152 671
Créances rattachées	6 953	5 877
	<u>2 315 772</u>	<u>2 141 165</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un montant de **15 581** KDT contre 13 918 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de transaction	14 770	13 076
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	17	48
	<u>15 581</u>	<u>13 918</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2014 à **338 780** KDT contre 300 207 KDT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation	1 658 96	1 511 052
Titres en portage	1 133	9 131
Titres d'investissement	170 169	142 146
Créances rattachées/ Titres d'investissement	4 615	2 733
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3 033)	(4 855)
Total Net	<u>338 780</u>	<u>300 207</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint **44 838** KDT au 31 décembre 2014 contre 46 590 KDT au 31 décembre 2013 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Immobilisations corporelles	116 695	124 383
Immobilisations incorporelles	42 017	42 380
Valeurs brutes en fin de période	<u>158 712</u>	<u>166 763</u>
Amortissements	(113 874)	(119 779)
Provisions pour dépréciation	-	(394)
Valeurs nettes en fin de période	<u>44 838</u>	<u>46 590</u>

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à **10 884** KDT au 31 décembre 2014 contre 13 131 KDT au 31 décembre 2013.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint **44006** KDT au 31 décembre 2014 contre 38 891 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	36 270	24 897
Comptes de régularisation	6 668	9 320
Comptes de Stock	151	507
Créances prises en charge par l'Etat	1 330	1 460
Charges à répartir	81	81
Comptes exigibles après encaissement	-	3 260
Provisions /autres actifs	(494)	(634)
	44 006	38 891

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint **139 026** KDT au 31 décembre 2014 contre 170 022 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	139 000	170 000
Dettes rattachées	26	22
	139 026	170 022

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint **133 321** KDT au 31 décembre 2014 contre 170 135 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	87 812	119 725
Banques de dépôt	44 941	50 000
Organismes financiers spécialisés	330	258
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	238	152
	133 321	170 135

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint **1 965 888** KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 1 857 103 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes à vue	1 015 644	913 635
Comptes d'épargne	544 994	529 516
CAT / BC et autres produits financiers	223 016	240 301
Autres sommes dues à la clientèle	63 714	56 733
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	116 500	114 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 020	2 418
	<u>1 965 888</u>	<u>1 857 103</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint **107 989** KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 113 651 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunt Obligataire	27 895	27 869
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 997	5 083
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	47 947	57 058
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	8 000	8 000
Ligne BAD BCT	5 000	-
Autres fonds extérieurs	11 865	12 981
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 361	1 736
	<u>107 989</u>	<u>113 651</u>

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint **171 345** KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 125 278 KDT au 31 décembre 2013. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	21 732	20 530	20 530
Comptes de régularisation	56 365	46 479	46 479
Créditeurs divers	86 766	58 269	57 860
Comptes exigibles après encaissement	6 482	-	-
	<u>171 345</u>	<u>125 278</u>	<u>124 869</u>

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2014, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élève à **294493 KDT**. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2014
UBCI	100 008	137 315	(8 568)	20 427	27450	276 632
UBCI FINANCE		1 563			8	1 571
GIS		4 237			335	4 572
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		469			93	562
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		493			(11)	482
UTP		2926			256	3 182
SICAV SALAMBO		1218			11	1 229
SICAV HANNIBAL		408			5	413
SICAV UNIVERS		1210			10	1 220
SICAV ALYSSA		4 478			152	4 630
TOTAL	100 008	154 317	(8 568)	20 427	28 309	294 493

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 712 421KDT contre un solde de 945 455 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

31/12/2014 **31/12/2013**

En faveur d'établissements bancaires et financiers	528 339	759 897
En faveur de la clientèle	184 082	185 558
Cautions fiscales	19 921	17 534
Cautions pour marchés	88 196	95 648
<i>En devises</i>	5 695	11 872
<i>En dinars</i>	82 501	83 776
Cautions douanières	22 066	20 324
Cautions diverses	45 433	45 802
<i>En devises</i>	28 051	30 664
<i>En dinars</i>	17 382	15 138
Obligations cautionnées	8 466	6 150
	712 421	945 455

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 387 961 KDT au 31 décembre 2014 contre un solde de 430 864 KDT au 31 décembre 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>132 778</u>	<u>179 874</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>255 183</u>	<u>250 990</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	205 040	193 537
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	50 183	57 453
	<u>387 961</u>	<u>430 864</u>

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2014, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 256 794 KDT contre 181 756 KDT au 31 décembre 2013.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Garanties reçues de l’Etat et des compagnies d’assurances	236 049	269 133
Garanties reçues des banques	776 207	912 898
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	776 207	912 898
Nantissement titres	82 252	42 226
Garanties reçues de la clientèle	727 425	733 185
	<u>1 821 933</u>	<u>1 957 442</u>

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat au comptant	52 013 KDT
Vente au comptant	31 428 KDT

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usance ayant une date d’échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat à terme	164 997 KDT
Vente à terme	64 734 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s’élève à **157468** KDT en 2014 contre un solde de 136 198KDT en 2013. Ce poste s’analyse comme suit :

31/12/2014 31/12/2013

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 573	757
Produits sur opérations de crédit	140 606	123 874
Revenus assimilés	15 289	11 567
	157468	136 198

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à **41634** KDT en 2014 contre un solde de 40 303 KDT en 2013. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	35 268	32 826
Commissions de tenue de compte	1 543	3 113
Commission sur opération de change manuel	362	426
Autres commissions	4 461	3 938
	41634	40 303

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **12 417** KDT en 2014 contre un solde de 11 766 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	38 302	60 931
Perte sur portefeuille titres commercial	(25 885)	(49 165)
	12 417	11 766

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2014 un montant de **15303** KDT contre 13 888 KDT en 2013 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts /titre en portage	77	83
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	13906	13 003
Dividendes sur portefeuille participation	1 320	802
	15 303	13 888

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à **63752** KDT en 2014 contre un solde de 49 436 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	7 699	4 916
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	45669	39 310

Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 092	3 308
Charges assimilées	6 292	1 902
	63 752	49 436

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 310**KDT en 2014 contre un solde de 21 410 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions	19643	25 010	25 010
Reprises de provisions	(10 855)	(6 125)	(5 723)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	201	160	160
Créances radiées	1 415	2 425	2 425
Récupération sur créances radiées	(94)	(60)	(60)
	10 310	21 410	21 812

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à **604** KDT en 2014 contre un solde de (1 546) KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(476)	(298)
Dotations aux provisions	1 518	508
Reprises de provisions	(350)	(110)
Plus-value de cession sur titres de participation	(88)	(1 646)
	604	(1 546)

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à **10773** KDT en 2014 contre un solde de 9 172 KDT en 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôt exigible	11586	10 763	10 623
Impôt différé	(813)	(1 591)	(1 591)
	10 773	9 172	9 032

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	28 309	22 000	21 738
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	0	3 902 736	3 902 736
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,415	1,099	1,087

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de (3 634) KDT contre 25 480 KDT au 31 décembre 2013, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	20 968	25 623
Banque Centrale (comptes ordinaires)	98 582	45 282
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	46 912	21 861
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	11 727	180 224
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	89 930	91 821
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(44 941)	(50 000)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(139 000)	(170 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8248)	(5 447)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(79 564)	(113 884)
	<u>(3 634)</u>	<u>25 480</u>

Note 31 – Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la banque n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 32 – Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07/05/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.